



Question écrite

Promenade du pont d'Able, franco vélo suisse, il est temps d'entretenir ce tronçon.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers Municipaux, Chers Collègues,

La promenade du pont d'Able est empruntée par de nombreux marcheurs, cyclistes et sportifs. Elle est également la porte d'entrée de Porrentruy pour la Franco-vélo-suisse.

Hors, depuis le début des travaux d'assainissement de la STEP de Porrentruy, elle a été utilisée pour les besoins du chantier. De nombreux poids lourds y ont circulé, non seulement jusqu'à la STEP, mais bien jusqu'au bas de la 3^{ème} Combe car il ne leur était pas possible, au vue de leur gabarit, de faire demi-tour avant. Interpellée par cette problématique, Mme Beuret-Siess, alors Conseillère Municipale nous avait certifié qu'il y avait une convention avec le SEPE et que dès que le chantier serait terminé, il y aurait une remise en état de ce chemin au frais des précités.

Le temps passe et rien n'a été entrepris. Le chemin du Pont d'Able a été profondément dégradé, au point que le coffre de celui-ci a été endommagé et qu'il n'est désormais plus possible de lui assurer un avenir en remplissant simplement les nids de poule. Un surfaçage total du tronçon : Carrefour de Lorette – 3^{ème} Combe est devenu nécessaire afin de permettre l'écoulement de la pluie vers les bordures.

En outre l'utilisation de ce chemin par des poids lourds liés à la foresterie en période de dégel accentue encore la dégradation. Ainsi je souhaite poser les questions suivantes :

- La Commune va-t-elle faire valoir ses droits en demandant au SEPE de remettre en état ce chemin dans les plus brefs délais ?
- Quel est précisément ce délai ?
- Cette réfection sera-t-elle bien à la hauteur des dégâts subis par ce chemin, respectivement un nivelage, surfaçage total sera-t-il effectué sur le tronçon précité ?
- La Commune serait-elle disposée à rendre attentif les exploitants forestiers quant au caractère particulier de ce chemin et au fait qu'il est souhaitable de ne pas l'utiliser en période humide ou de dégel ou alors demander à ces derniers, en tant que tiers bénéficiaires, de participer aux frais d'entretien ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Pour le groupe PLR

Gabriel Schenk

Porrentruy en veut.

Avancer ensemble.